

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 24-409-1930 rendant exécutoire le 3e rôle supplémentaire des automobiles et cycles de l'exercice 1930.

n° 24-409-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 décembre 1930

Numéro JO
n° 409 du 31/12/1930

Date du numéro
31 décembre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies : Vu l'arrêté local du 6 septembre 1924: Sur la proposition du commandant de cercle, chef du bureau des contributions : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 15 décembre 1930,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendu exécutoire le 3e rôle supplémentaire des automobiles et cycles de l'exercice 1930 S'élevant à la somme de deux mille quatre cent soixante francs.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

ChaPon-Baissac.